

LICENCE EN DROIT ÉCONOMIE GESTION
MENTION DROIT
1^{er} NIVEAU
SESSION 1 - SEMESTRE 1

GROUPE DE COURS N° 2
Monsieur BIOY
DROIT PUBLIC

MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017
13h30

Aucun document autorisé

Sujet : Commentez cet extrait de Thomas Hobbes, *Léviathan (Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la République ecclésiastique et civile)*, 1651 (rééd. Dalloz, 1999, trad. F. Tricaud, extrait, p. 179).

« On dit qu'une République est instituée, lorsqu'un grand nombre d'hommes réalisent un accord et passent une convention (chacun avec chacun), comme quoi, quels que soient l'homme ou l'assemblée d'hommes auxquels la majorité d'entre eux aura donné le droit de représenter leur personne à tous (c'est à dire leur représentant) ; chacun, aussi bien celui qui a *voté pour* que celui qui a *voté contre*, autorisera toutes les actions et tous les jugements de cet homme ou de cette assemblée d'hommes, de la même manière que si c'était les siens – cette convention étant destinée à leur permettre de vivre paisiblement entre eux, et d'être protégés. »